

WilhelmGilliéron

AVOCATS



Auteur: Wilhelm Avocats | Le : 21 décembre 2022

Les actions «tokenisées» permettent de mieux contrôler l'actionnariat d'une PME et d'attirer davantage de petits investisseurs dès le 1er janvier 2023.

C'est une conséquence de la révision du droit de la société anonyme, comme l'expose Me Christophe Wilhelm dans son [interview pour Le Temps](#).

Source :

<https://www.wg-avocats.ch/actualites/actualites-articles-de-presse-actions-tokenisees-permettent-mieux-controler-actionnariat-pme-attirer-avantage-de-petits-investisseurs-des-le-1er-janvier-2023/>